



**DATE DE PUBLICATION : 2 septembre 2020**

Le directeur de la Formation et de l'Université

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Ressources humaines, à M. Patrick HAAS, directeur de la Formation et de l'Université le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Délégation permanente est donnée à M. Patrick OLLIER, chef du service Formation université métiers, ou, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Isabelle NEGRI, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service Formation université métiers.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Patrick HAAS